

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Tarn

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

**Séance du 30 septembre 2024**

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 24.

Date de la convocation : 23/09/2024

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de MME TAMBORINI Christine), MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de M. HEIM Philippe), M. BOUCHON Christophe, M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey, MME VIGUIE Nawel (Procuration de MME LAGHZAOUI Nawal), M. KROL Alfred, MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline (Procuration à MME BONNET Céline), M. CACERES Philippe (Procuration de M. ANTOINE Gérard), MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZE Emile (Procuration de MME DUBOIS Océane), M. JOUANY Claude, MME MALAQUIN Hélène, M. PAULIN Samuel, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 23/09/2024

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à M. DUFOUR Thierry), M. HEIM Philippe (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), M. ANTOINE Gérard (Procuration à M. CACERES Philippe), MME BONNET Céline (Procuration à MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline), MME DUBOIS Océane (Procuration à M. GOZÉ Émile), MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration à MME VIGUIE Nawel), M. COSQUER Cyril.

Absents : M. BAYLE Nicolas, M. ROYER Jacques

Secrétaire : MME CONDOMINES MAUREL Nadine.

**N° DEL2024-46 : Subvention exceptionnelle à l'association Football Club Puygouzon Ranteil.**

L'association « Football Club Puygouzon Ranteil » F.C.P.R., dont le siège est à .La Cayrié, a pour objet principal de promouvoir la pratique et le développement du Football dans différentes catégories sur la commune de Puygouzon.

Depuis quelques années, l'association. F.C.P.R. développe un partenariat avec d'autres associations du territoire telles que le Centre de Loisirs Le Diabolo ou l'association Dream Tim, toujours dans le but de développer la pratique du football.

Ce partenariat revêt la forme de prêt de matériels dont notamment les ballons.

Aujourd'hui, ce matériel atteint un niveau d'usure qui ne permet plus la pratique du football dans de bonnes conditions et l'association se voit dans l'obligation de les remplacer.

Le coût de ce renouvellement s'élève à 500€ c'est pourquoi l'association F.C.P.R. sollicite auprès de la commune une subvention exceptionnelle pour l'aider à ces acquisitions.

- **Vu** la demande et compte-tenu de l'intérêt de l'association la pratique et le développement du Football sur la commune,

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCORDE** à l'association " Football Club Puygouzon Ranteil " une subvention de 500 euros pour permettre l'acquisition de matériel. Cette dépense sera imputée au chapitre 065 – article 65748 – fonction 020,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires.

**La secrétaire de séance**

**Nadine CONDOMINES MAUREL**



**Le Maire**

**Thierry DUFOUR**

